



Fin de contrat crèche (avant fermeture annuelle)

Par Isah

J'ai mis fin au contrat de microcrèche de mon fils avant la fermeture annuelle (24/07/23) sans intention de l'y remettre ensuite. J'ai envoyé un recommandé avec accusé de réception. Le gestionnaire souhaite me faire payer un mois plein. Ce n'est pas ce que m'avez indiqué la directrice à l'oral.

Est-il dans son bon droit? Merci à vous par avance. Cordialement. Isabelle Hernandez

Par kang74

Bonjour (petit mot bien sympathique oublié dans le corps de votre message)

Votre cadre, c'est le contrat .

Avoir un mois de prelevance à payer n'est pas anormal, fermeture annuelle ou pas, puisqu'ils ont une place de libre à pourvoir .

Par Isah

Merci de votre aimable réponse. J'ai envoyé le recommander en janvier. Je vais relire le contrat. De mémoire c'était un mois de préavis en effet.